ASSOCIATION FORESTIERE de la Vallée de Villé

Président : Monsieur Roland RENGERT

BULLETIN D'ADHESION 2023

Pour les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ **COMMUNE :** _____

Téléphone : | | | | | | | | | | **Portable :** | | | | | | | | | |

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière du Val de Villé. Cette adhésion permet également d'être membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA ALSACE).

2. Déclare pour l'année 2023, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier…).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	Cotisations Association	Cotisation Forestiers d'Alsace	Assurance responsabilité civile et cotisation Syndicale [1]	Cotisation Totale (en €)
de 10,00 à 24,99 ha	20,00 €	2,00 €	4 € + (1,72 € x ha) = €	26 € + (1,72 € x ha) = €
de 25,00 à 99,99 ha	30,00 €	2,00 €	4 € + (1,72 € x ha) = €	36 € + (1,72 € x ha) = €
Plus de 99,99 ha	40,00 €	2,00 €	4 € + (1,72 € x ha) = €	46 € + (1,72 € x ha) = €

[1] Assurance Responsabilité Civile : 4€ + 0,32 €/Ha pour le propriétaire exploitant et cotisation de 1,40 €/Ha pour le Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace. Cette adhésion par le biais de l'association est exonérée des frais fixes de 7,00 €.

Avec un chèque bancaire de _____ € (*à l'ordre de l'Association Forestière de la Vallée de Villé)*

pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Le _____ /_____ / _____

Fait à _____

Signature :

Bulletin et chèque à retourner à la Trésorière :

Monsieur Jacques DEYBRE
68 rue Hauchirelle
67220 LALAYE

Tout nouveau membre peut demander une copie des statuts au Président de l'Association